

## **Compte-rendu PRESSE**

### **Conseil Municipal du jeudi 3 septembre 2009**

**Ce jeudi 3 septembre 2009, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.**

**Etaient présents:** F. LEGRAS, R. VIVIEN, P. LEVOY, A. TESSON, G. COENEN, V. LAISNEY, P. DUBOSCQ, E. COLIN, P. GOSSELIN, F. K'DUAL, B. GOSSELIN, Y. GOSSELIN, M. AGNES

**Pouvoirs :** Monsieur G. LARSONNEUR ayant donné pouvoir à Monsieur P. GOSSELIN  
Monsieur B. MARC ayant donné pouvoir à Madame B. GOSSELIN  
Monsieur J.-P. LEGOUBEY ayant donné pouvoir à Monsieur E. BEAUFILS

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin 09 :

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le procès verbal de la dernière réunion du 29 juin 2009.

II – Désignation d'un secrétaire de séance :

A l'unanimité, Monsieur François LEGRAS est désigné secrétaire de séance.

III – Approbation devis mission SPS – Travaux église de Gouville :

Après avoir étudié les propositions reçues pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre moins-disante de **Jean-Marc DESNOTS** : pour un montant de 1 086 € HT, soit **1 298.86 € TTC**

IV – Mise en place d'un 2<sup>ème</sup> bureau de vote :

Considérant l'augmentation de la population de Gouville, et la nécessité de procéder à l'ouverture d'un 2<sup>ème</sup> bureau de vote, le conseil municipal décide à l'unanimité de partager Gouville en 2, en suivant la route de Coutances jusqu'à la mer comme médiane, et de mettre en place ce 2<sup>ème</sup> bureau lors du 1<sup>er</sup> tableau rectificatif au 10 janvier 2010.

Le conseil municipal, après délibération, décide que les 2 bureaux seront réunis sur un lieu.

V – Opération « un fruit à la récré » :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et sur une proposition du Ministère de l'agriculture et de la pêche, le conseil municipal donne à l'unanimité son accord de principe pour la mise en place du programme de distribution de fruits dans les écoles primaire et maternelle pour l'année 2009-2010.

VI – Compte-rendu annuel de concession de GAZ 2008 :

Monsieur le Maire fait lecture du rapport annuel : notre patrimoine (puisque nous sommes propriétaires du réseau GAZ) est de 8.987 km de canalisations. Le nombre de clients reliés au gaz fin 2008 est de 106.

En fonction de ce nombre de clients, du kilométrage de notre réseau et de notre nombre d'habitants, Gaz de France nous verse une redevance de fonctionnement, pour 2008 elle est d'un montant de 990.40 €.

## VII – Adhésion au C.A.U.E. :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au C.A.U.E., conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour un montant de 30 € pour l'année 2009.

## VIII – Mise en place d'un « Pass-Foncier » - Accession sociale à la propriété :

Dans le cadre du plan de relance national et pour favoriser l'accèsion sociale à la propriété, il est proposé aux collectivités de mettre en place le dispositif « Pass-Foncier », avec pour objectif notamment de rendre son territoire attractif pour les jeunes ménages.

Le principe est d'acquérir le bâti avant le foncier avec un système de bail à construction puisqu'un organisme, le CIL de la Manche – Comité Interprofessionnel du Logement- avance les fonds correspondant à l'achat du terrain (somme qui sera remboursée par l'accédant à l'issue de 25 ans, c'est à dire à la fin de son prêt pour la construction).

Les bénéficiaires du Pass-Foncier sont :

- Le primo acquérant, c'est à dire ne pas être propriétaire au cours des 2 dernières années
- Respecter les conditions de ressources du PLSA
- Destiner l'habitation à sa résidence principale
- Bénéficier d'une aide à l'accèsion sociale par une collectivité (**la collectivité doit donner 3 000 € pour un ménage d'1 à 3 personnes et 4 000 € pour 4 personnes et +**)

Le Pass-Foncier concerne l'acquisition d'une construction neuve par un constructeur (pas un archi)

Avantages dans ce dispositif

- **le volet fiscal : TVA à 5.5 % sur le terrain et la construction !**
- **le taux à prêt 0 qui est majoré dans ce programme**, et qui peut aller jusqu'à 60 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place ce dispositif sur le territoire communal à hauteur de 2 Pass et précise les critères d'application de ce dispositif :

- conditions de non revente du logement dans un délai de 10 ans, sinon la commune demandera le remboursement de la subvention
- taille maximum de la parcelle : 1 000 m<sup>2</sup>

## IX – Rapport annuel assainissement collectif 2008 et révision du prix 2010 :

1 – Monsieur le Maire présente le rapport d'exploitation du service assainissement de la SAUR pour l'exercice 2008 :

- 1 210 clients au 31 décembre 2008 ( 1 198 fin 2007)
- Le volume assujéti à l'assainissement est de 102 253 m<sup>3</sup>
- La longueur totale de notre réseau EU est de 28 km

### 2 – **Révision du prix 2010** :

Le prix comprend 2 parties : une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau. Or, l'arrêté du 6 août 2007 impose que la partie fixe ne dépasse pas 40 % du prix total.

Considérant que cette part fixe est de 46.32 % pour 2009 il faut réviser les tarifs :

Après avoir pris connaissance de ces nouvelles dispositions et après avoir étudié les différentes possibilités tarifaires, la Commission ayant en charge l'assainissement, qui s'est réunie le 20 août, propose de fixer **la part fixe à 60 € et la part proportionnelle à 0.60 € du m<sup>3</sup>**, ce qui donne une part fixe pour 2010 à 39.98 %.

Le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de la Commission.

## X –Devis CEGELEC – Aménagement des réseaux de communication Chemin du Mielleret :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Chemin du Mielleret, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis CEGELEC pour la réalisation de génie civil France Telecom et passage de la fibre optique pour un montant de 7 713.26 € HT, soit 9 225.06 € TTC.

## XI - Vente des terrains de la Chantelourie :

**Point sur les ventes :** dans le cadre de l'opération commerciale accordant « une réduction de 12 % aux 5 prochains acquéreurs », la commune a vendu 3 lots, les lots 8, 11 et 12. Il reste donc encore 2 terrains pouvant bénéficier de cette promotion.

## XII – Divers :

- Accord unanime du conseil municipal pour approuver le devis QUILLE réajusté pour la réfection de la cale d'accès à la mer : 22 314.60 € HT, soit 26 688.26 € TTC (au lieu de 26 113.46 € TTC). Intervention prévue autour du 21 septembre, Françoise K'DUAL sera chargée de l'organisation auprès des professionnels de la mer.
- Remerciements du tennis Gouvillais pour la subvention allouée pour 2009 et la réalisation des tribunes par le personnel technique communal
- Remerciements des enfants du Docteur Paul Baize d'avoir honoré leur père par cette rue portant son nom et pour l'accueil très chaleureux que la municipalité leur a réservé !
- Madame DEBRAY remercie le conseil municipal de son soutien lors des obsèques de son mari, ainsi que l'association pour la sauvegarde des églises de Linverville et de Montcarville.

## TOUR DE TABLE :

Philippe GOSSELIN : Informe le conseil que la saison au poste SNSM s'est très bien passée ; le conseil municipal le remercie à cette occasion, ainsi que son épouse pour l'encadrement opéré auprès des équipes de sauveteurs !

Valérie LAISNEY : Informe de la prochaine journée de ramassage de macro-déchets à la plage le 18 septembre avec les classes de 6<sup>ème</sup> et demande la mise à disposition des locaux du poste SNSM (en cas de mauvais temps), ainsi qu'une remorque par les services techniques de la commune : accord unanime du conseil.

Michèle AGNES : informe le conseil que le repas des Cheveux Blancs aura lieu le mercredi 21 octobre et exprime le besoin de nombreux volontaires pour le service et le déroulement de cette journée !

